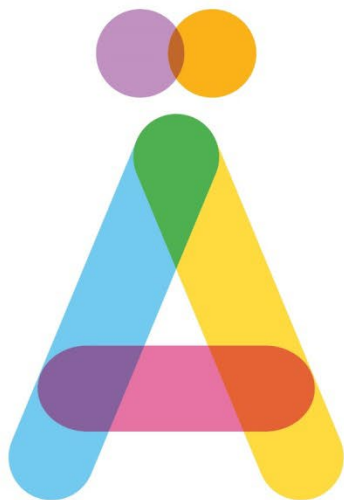




tremö
L'ACCENT SUR L'HUMAIN



Présentation de la Résidence Partagée de l'Aunis

Pourquoi cette résidence ?

- Volonté de répondre aux aspirations de personnes âgées de vivre chez elles le plus longtemps possible.
- Une forme de crainte inspirée par les EHPAD perçue comme une solution qui s'impose à la personne et non comme un choix.
- L'émergence de nouvelles solutions d'habitat intermédiaire :
 - Résidence Autonomie (foyer logement)
 - Résidence Senior
 - Hébergement temporaire
 - Accueil de jour
 - Centres de Ressources Territoriaux
 - L'Habitat Inclusif
 - La maison des Babayagas



La définition de l'Habitat Inclusif par la CNSA

« *L'habitat Inclusif* » est :

- Un logement ordinaire
- Meublé ou non
- Adapté aux besoins des personnes
- Dans un environnement partagé et aménagé pour :
 - Permettre la vie individuelle de chaque habitant
 - Leur vie sociale et partagée et le « vivre ensemble »
 - À l'intérieur comme à l'extérieur du logement

En déposant un projet qui répond à ces enjeux, la CNSA peut labéliser le programme et financer une dotation dite « *d'Aide à la Vie Partagée* »



Ce qu'est et ce que n'est pas l'habitat inclusif

- C'est un mode de vie choisi pour des habitants avec des vulnérabilités (âge ou handicap).
 - ↳ Ce n'est pas une institution médico-sociale qui accueille des résidents et prodigue des soins.
- C'est un habitat regroupé portant des valeurs d'entraide et de solidarité entre les habitants.
 - ↳ Ce n'est pas une simple colocation où chacun vit de son côté.
- C'est un engagement à participer à un projet de vie sociale et partagée.
 - ↳ Mais ce n'est pas un lieu où la vie privée est contrainte par la vie en groupe.

En résumé, c'est un modèle basé sur le droit à l'intimité tout en permettant une vie collective.



Concrètement la « *Résidence partagée de l'Aunis* » apporte quoi à ses habitants pour leur permettre de vivre ce projet :

- Un ensemble immobilier de 464 m² composé de :
 - 6 T2 de 47 m²
 - 2 T3 de 58 m²
 - 1 espace commun de 47 m²
 - 2 locaux annexes (vélos, rangement...)
- Les maisons sont aménagées aux normes Personnes à Mobilité Réduite (cuisine, salle de bains, sanitaires, circulation)
- Chaque maison dispose d'un cellier, d'une terrasse, d'un petit jardin, de ... de protection solaire, d'une pompe à chaleur (norme RT2020).
- Une place de parking dédiée
- Une partie de terrain peut être dédiée à un jardin partagé





Les services proposés :

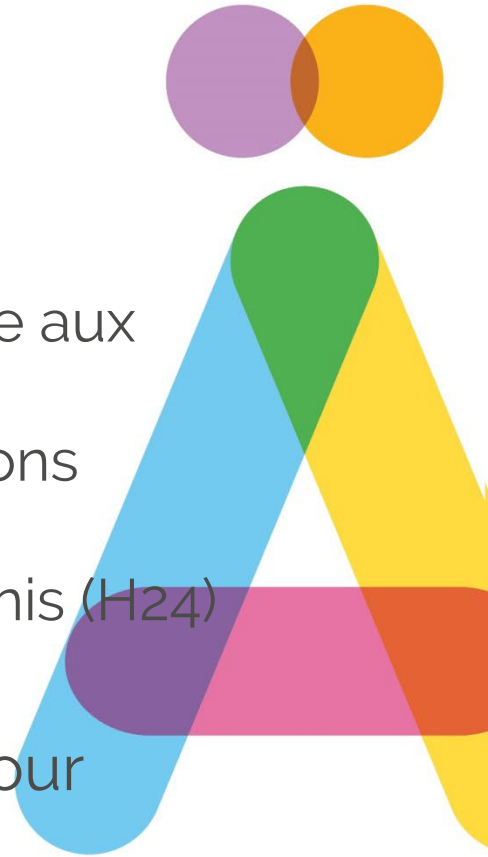
Ils sont bâtis autour de 4 axes :

- Le soutien à l'autonomie de la personne
- Le soutien à la convivialité
- L'aide à la vie sociale et la sociabilisation
- La veille et la sécurité des habitants

Les ressources incluses dans le loyer mises à disposition :

- Une animatrice présente chaque jour de la semaine (rendre visite aux habitants..., programme des activités)
- L'accès aux services de l'EHPAD (linge, temps partagés, animations communes)
- L'accès aux services du Centre de Ressources Territorial de l'Aunis (H24)
- De l'aide aux démarches, aux transports.

Les habitants ont accès au service de portage de repas à domicile pour manger en individuel ou collectif (prestation payante).



Le statut des habitants et le coût des prestations :

- Les habitants sont des locataires dans le cadre d'un bail de droit commun.

Il ressemble au bail classique (dit de la loi de 89) mais intègre une clause d'engagement précisant que :

« le locataire reconnaît que l'accès au logement est intrinsèquement lié à son adhésion et sa participation, dans la mesure de ses capacités, à la dynamique de l'habitat inclusif. Cette participation ne se limite pas à la simple acceptation d'un logement mais constitue un engagement notamment à vivre selon les valeurs d'entraide et de solidarité du projet ».

- Le montant du loyer reste à préciser mais devrait s'établir :
 - Pour un T2 à environ 1 100 euros* par mois (+30 euros* de provision pour charges)
 - Pour un T3 à environ 1 250 euros* par mois (+35 euros* de provision pour charges)



* Montant définitif arrêté en juillet 2026

Les prochaines étapes du projet :

Pour l'ouverture de la Résidence partagée de l'Aunis à l'été 2026 :

- Identifier des personnes intéressées par le projet :
 - Réfléchir avec elles sur le contenu
 - Leur permettre de mener à bien des liens entre elles.



Merci pour votre attention.

